

# Avis Public



Anjou

Montréal 

## ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT RCA 4-33

**AVIS** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 6 mars 2018, le « Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) » (RCA 4-33), afin de modifier les annexes C et D, ainsi que d'ajouter le tarif relatif au PPCMOI.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 9 mai 2018.

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut

>7498190